

FICHE FILIÈRE

Semences

Lors de la campagne 2025/2026, avec près de 56 500 ha de surfaces en production de semences, la Nouvelle-Aquitaine se classe à la première place des régions françaises devant les Hauts-de-France. En hausse constante entre 2016 et 2021, les surfaces ont eu, depuis lors, plus de difficultés à se maintenir.

Elles sont localisées principalement dans les Landes et le Lot-et-Garonne, départements représentant à eux seuls 50 % des surfaces régionales.

Le maïs reste, la première espèce multipliée en terme de surface parmi plus d'une centaine produites dans la région.

En 2025, la filière s'appuie sur un réseau de 2 500 agriculteurs-multiplicateurs, en baisse ces dernières années, sur 13 entreprises de sélection variétale et 31 entreprises de production semencières.

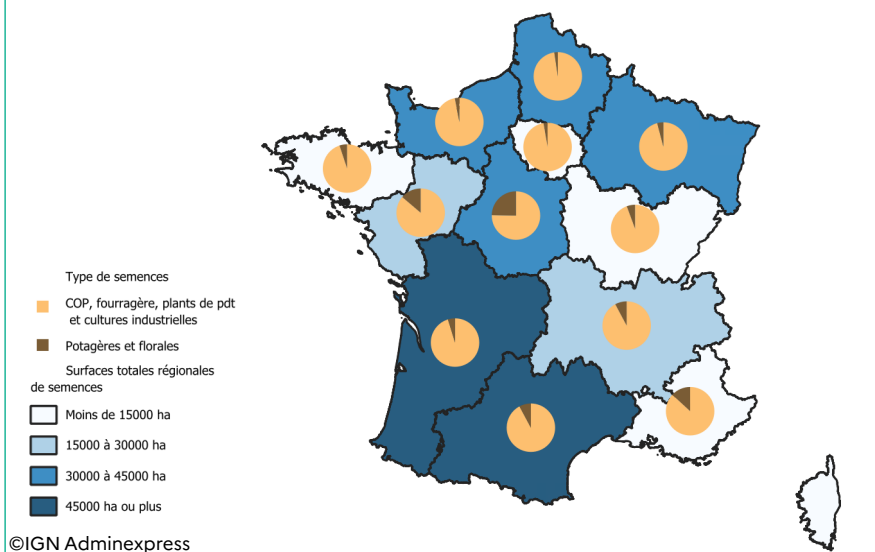
Ces entreprises emploient près de 1 700 équivalents temps plein (ETP) sur les 12 000 recensés dans l'aval de la filière semences française.

La Nouvelle-Aquitaine, première région de France pour ses surfaces en production de semences

Avec près de 53 650 ha acceptés ⁽¹⁾ dédiés à la production de semences lors de la campagne 2024/2025, la région occupe la première place nationale, juste devant l'Occitanie. En 2025, ce sont près de 56 500 ha qui ont été présentés soit 14,8 % du total national. Ces surfaces sont en hausse entre 2016 et 2021, mais en retrait depuis.

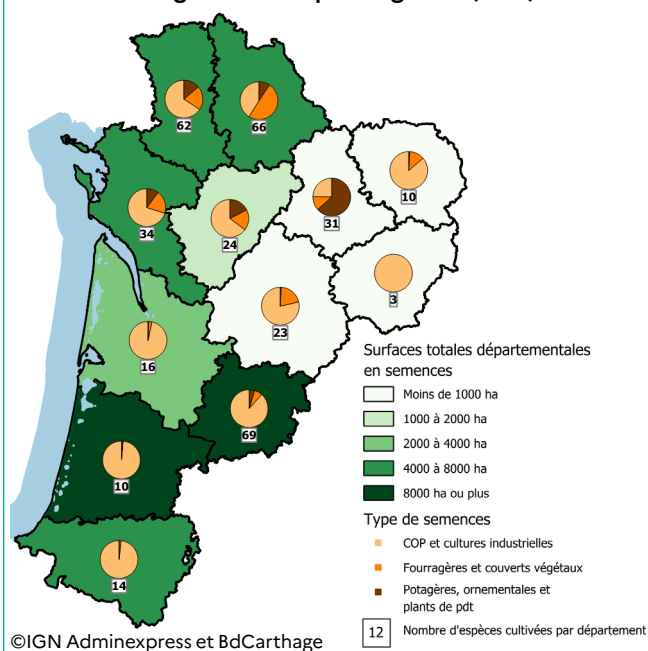
⁽¹⁾ Avant de pouvoir être commercialisées, les surfaces de semences mises en culture et donc « **présentées** » à la certification, devront être « **acceptées** » après à un certain nombre de contrôles qualité.

Carte 1 - La Nouvelle-Aquitaine, première région pour ses surfaces en cultures de semences



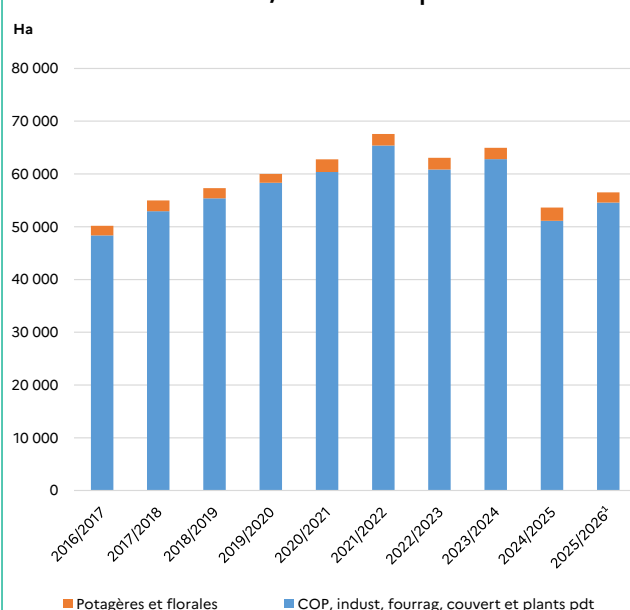
Source : SEMAE - campagne 2024/2025 surfaces acceptées

Carte 2 - En majorité, des semences de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (COP)



Source : SEMAE - campagne 2024/2025 surfaces acceptées

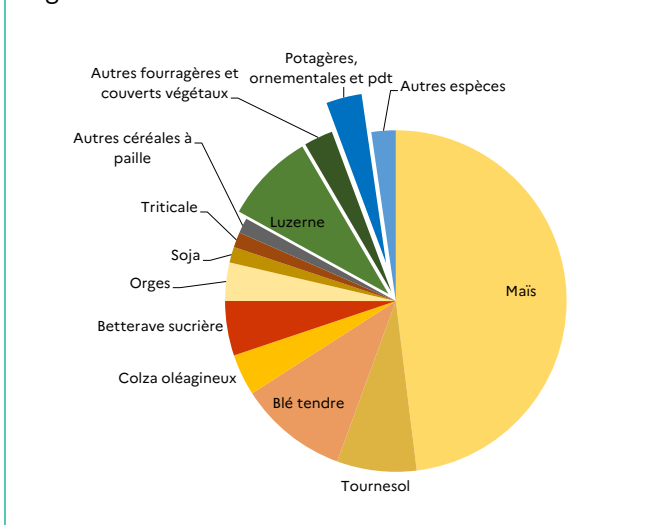
Figure 1 - Hausse des surfaces en semences entre 2016 et 2021, en retrait depuis



¹ Surfaces présentées à la production de semences

Source : SEMAE

Figure 2 - Près d'un hectare sur deux en maïs semences



Source : SEMAE - campagne 2025/2026 surfaces présentées

Tableau 1 - Un hectare sur deux cultivé en semences dans les Landes et le Lot-et-Garonne

	Surface en ha	%
Charente	2 036	4
Charente-Maritime	5 186	9
Corrèze	s	s
Creuse	s	s
Dordogne	1 025	2
Gironde	4 163	7
Landes	18 216	32
Lot-et-Garonne	11 051	20
Pyrénées-Atlantiques	4 383	8
Deux-Sèvres	5 489	10
Vienne	4 648	8
Haute-Vienne	159	0
Nouvelle-Aquitaine	56 493	100

s : secret statistique

Source : SEMAE - campagne 2025/2026 surfaces présentées

Au cours de la campagne 2024/2025, plus d'une centaine d'espèces de cultures différentes ont été multipliées en Nouvelle-Aquitaine. Si les espèces potagères sont les plus nombreuses (60 %), les surfaces dédiées à la multiplication des espèces de grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux et cultures industrielles) sont les plus importantes (86 %). Pour certaines espèces, la région représente une part importante des surfaces nationales. Ainsi, la Nouvelle-

Aquitaine pèse pour 58 % de la sole nationale en semences de betteraves sucrières, 41 % pour le maïs, 33 % pour le tournesol et 27 % pour la luzerne. Le maïs est la première espèce multipliée de la région, devant le blé tendre et la luzerne. Il existe de fortes disparités départementales dans la production de semences. Les départements du sud-ouest, Landes, Gironde et Pyrénées-Atlantiques produisent avant tout du maïs semences. Le nord de la région

et la Dordogne, produisent surtout de la luzerne et du blé tendre. Le Lot-et-Garonne se différencie des autres avec plusieurs espèces multipliées sans vraie dominance. Il s'agit toutefois d'un département très important pour la production de betteraves sucrières porte-graines : à lui seul il représente près de la moitié des surfaces nationales.

Tableau 2 - Poids des surfaces des six espèces les plus multipliées en région dans la surface départementale

	Surface totale (ha)	Maïs (%)	Luzerne (%)	Tournesol (%)	Blé tendre (%)	Colza oléagineux (%)	Betterave sucrière (%)
Charente	2 036	s	15,3	s	36,6	0,0	s
Charente-Maritime	5 186	7,1	18,1	s	28,6	s	s
Corrèze	s	s	s	s	s	s	s
Creuse	s	s	s	s	s	s	s
Dordogne	1 025	0,0	18,5	s	26,3	3,1	s
Gironde	4 163	80,8	s	3,1	s	s	s
Landes	18 216	87,3	0,0	6,7	s	2,8	0,0
Lot-et-Garonne	11 051	22,9	6,1	18,0	10,6	11,9	21,1
Pyrénées-Atlantiques	4 383	90,2	s	1,3	0,4	s	0,0
Deux-Sèvres	5 489	8,0	17,7	s	23,5	s	s
Vienne	4 648	11,8	33,9	0,0	14,2	0,0	0,0
Haute-Vienne	159	0,0	0,0	s	0,0	0,0	0,0
Nouvelle-Aquitaine	56 493	48,0	8,6	7,5	10,3	3,9	5,2

s : secret statistique

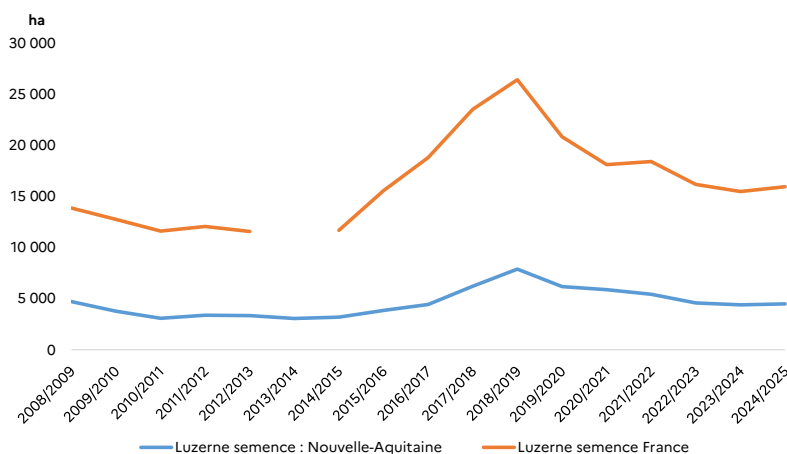
Source : SEMAE - campagne 2025/2026 surfaces présentées

La production de semences de luzerne présente dès le début du XX^e siècle en Nouvelle-Aquitaine

La production de semences de luzerne dans les ex-régions du Poitou-Charentes et de l'Aquitaine, Dordogne et Lot-et-Garonne en particulier, remonte à de très nombreuses années. Dans son article intitulé « La production et le commerce de graines de semences » publié en 1932 dans les Annales de Géographie, Jean Bony faisait déjà référence à ces deux régions comme étant d'importantes zones de production de semences fourragères, trèfle, sainfoin, luzerne ainsi que la betterave fourragère. Selon l'auteur, les conditions pédoclimatiques favorables mais aussi la proximité « d'élevages à l'étable » expliquent cet état de fait.

La luzerne est pollinisée par les insectes. Elle fait partie des espèces où les croisements entre plantes ont lieu naturellement au sein d'une parcelle de production de semences.

Figure 3 - Près d'un hectare sur trois de luzerne porte-graines en Nouvelle-Aquitaine

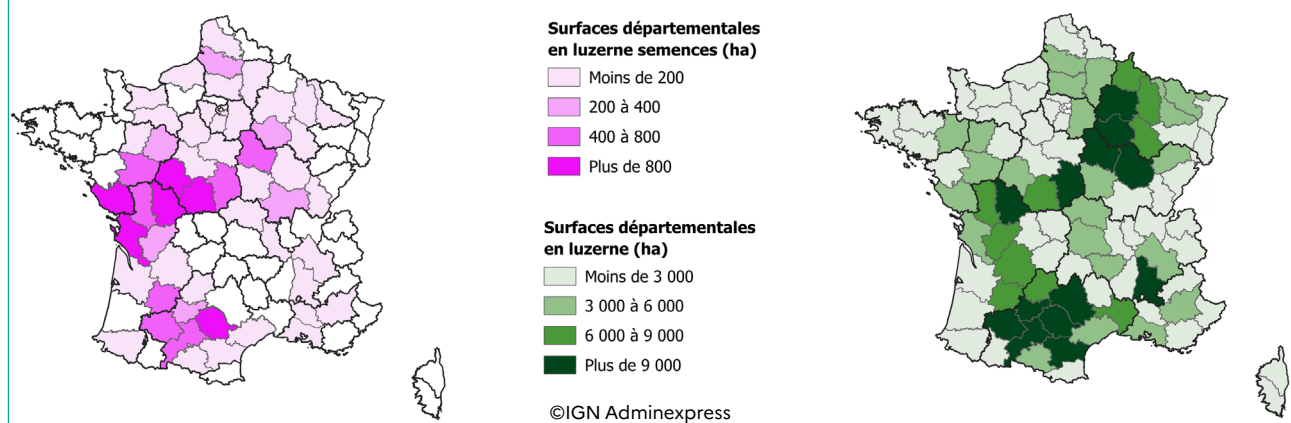


Source : SEMAE

Les risques de croisement avec d'autres luzernes sont restreints. Cela explique la cohabitation sur un même territoire de parcelles pour la production de semences et/ou la production de fourrages.

De nos jours, cette production est toujours plébiscitée en Nouvelle-Aquitaine. Près d'un hectare de semence de luzerne sur trois en France y est implanté.

Carte 3 - La Nouvelle-Aquitaine, une zone majeure pour la production française de semences de luzerne



Source : Agreste - statistique agricole annuelle 2024 ; SEMAE 2024 surfaces acceptées

La production de semences de betteraves sucrières, une spécificité de la Nouvelle-Aquitaine

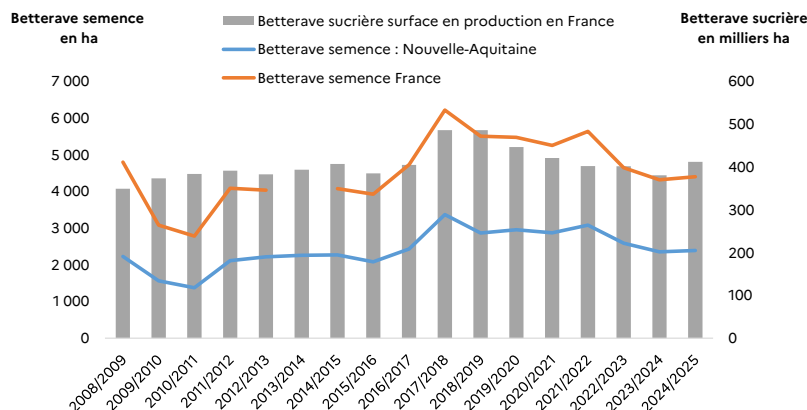
La culture de la betterave sucrière a réellement débuté en France au début du XX^e siècle. A partir de 1807, le blocus continental a très lourdement pénalisé les importations de sucre de canne vers la métropole. Pour pallier au manque, Napoléon 1^{er} a favorisé et soutenu les recherches et le développement de la betterave sucrière. Cette culture s'est très vite implantée majoritairement dans le nord et l'est de la France où elle est encore cultivée de nos jours. Les premiers travaux d'amélioration variétale ont, dès les années 1820, permis d'augmenter les teneurs en sucre des racines (17 % contre 8 à 9 % pour les premières variétés utilisées).

Paradoxalement, alors que la Nouvelle-Aquitaine représente plus de la moitié des surfaces nationales de betteraves porte-graines, cette espèce n'y est pas cultivée pour la production de sucre.

Ceci s'explique, entre autres, par le mode de reproduction de la betterave. Il s'agit d'une reproduction croisée entre betteraves. La pollinisation est essentiellement anémophile, portée par le vent, les risques de fécondation par d'autres betteraves, non sélectionnées, que celles implantées pour la production de semences, sont importants.

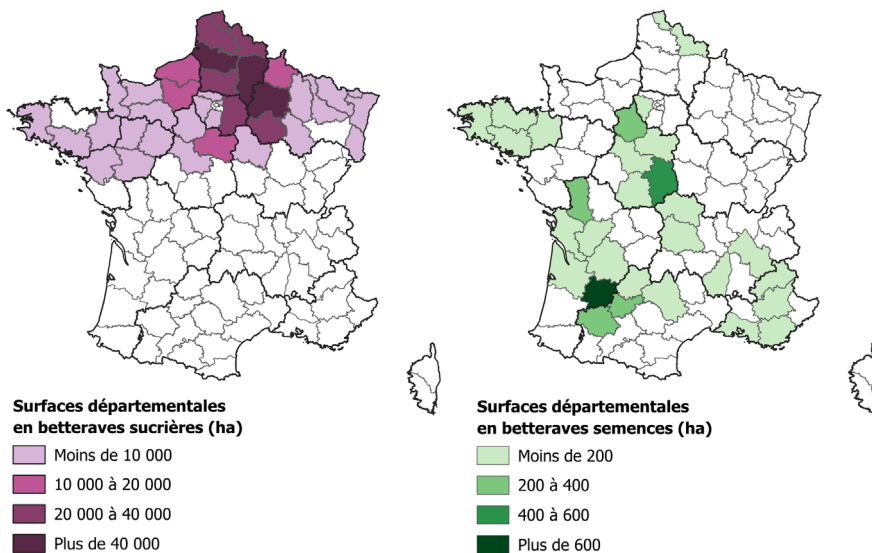
Les entreprises de production de semences ont aussi recherché des zones répondant aux exigences de la culture. Cette dernière aime les sols argilo-calcaires, légèrement alcalins, finement préparés. Les températures hivernales doivent être suffisamment basses pour permettre la vernalisation et les températures estivales pour permettre une bonne maturation des graines. Les besoins en eau de la culture sont importants à certaines phases de développement, l'irrigation est parfois indispensable.

Figure 4 - Un hectare sur deux de betterave semences en Nouvelle-Aquitaine



Source : Agreste - statistique agricole annuelle ; SEMAE

Carte 4 - La Nouvelle-Aquitaine, premier maillon de la production de betterave sucrière



©IGN Adminexpress

Source : Agreste - statistique agricole annuelle 2024 ; SEMAE 2024 surfaces acceptées

Tous ces facteurs se retrouvent en Nouvelle-Aquitaine où la production de semences de betterave est implantée maintenant depuis de

nombreuses années pour répondre aux besoins de l'industrie sucrière.

Le maïs, près des 2/3 de la production régionale de semences

Trois espèces, le maïs, le blé tendre et le tournesol représentent à elles seules près de 80 % de la collecte régionale de semences lors de la campagne 2025. Le maïs, à lui seul, pèse pour 63 % de la production.

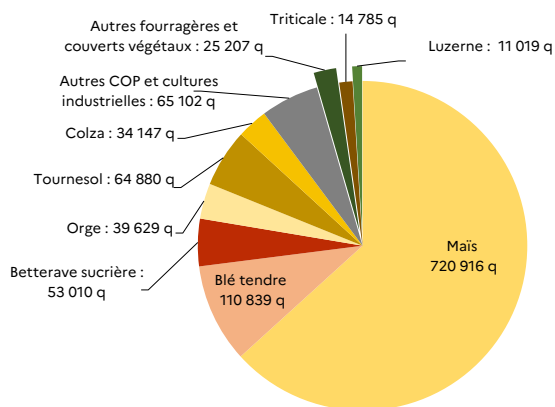
La plupart des cultures de semences exigent une grande technicité avec des pratiques culturales souvent

spécifiques. Les rendements obtenus sont bien souvent très inférieurs à ceux des cultures de ventes correspondantes. La totalité des semences produite en région et en France n'est pas toujours commercialisée sur le territoire national. Une partie, parfois importante, de la production est exportée. Ainsi, en 2024/2025, la France était le premier exportateur mondial de semences agricoles. Elle est le 2^e toutes semences confondues avec 2,2 milliards d'€

de chiffre d'affaires sur un total de 3,9 milliards d'€ pour la filière.

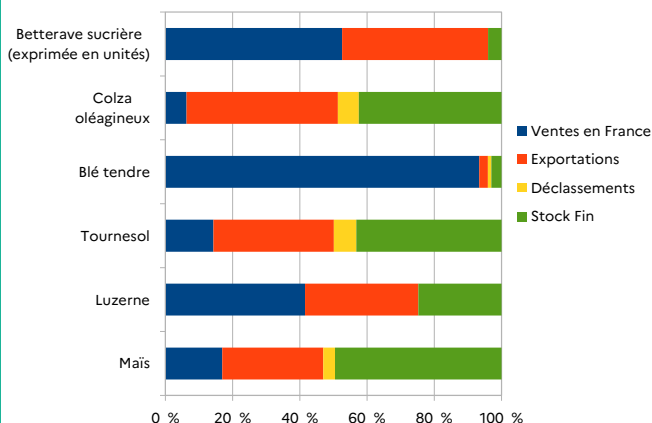
Toutefois, la destination des semences est variable selon les espèces. Lors de la campagne 2023/2024, 45 % des semences nationales disponibles en colza (production nationale + import + stocks de report) ont été exportées alors que la quasi-totalité des semences de blé a été vendue sur le territoire.

Figure 5 - Près de deux quintaux de semences sur trois produits en Nouvelle-Aquitaine sont du maïs



Source : SEMAE - campagne 2025/2026

Figure 6 - Utilisation nationale des semences disponibles des six principales espèces cultivées en Nouvelle-Aquitaine

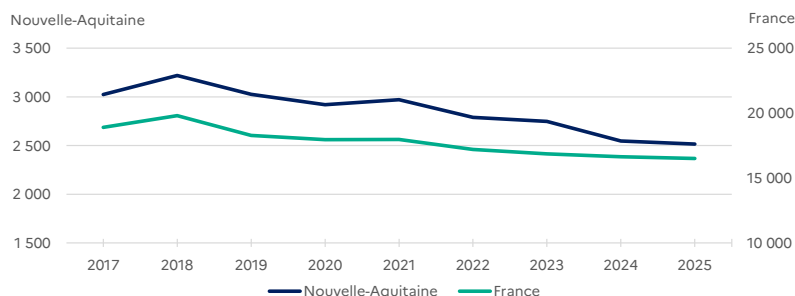


Source : SEMAE - campagne 2023/2024

La Nouvelle-Aquitaine : 2 500 exploitations, 13 entreprises de sélection et 31 de production

En 2025, la Nouvelle-Aquitaine comptait un peu plus de 2 515 exploitations engagées dans la production de semences, soit 15 % des agriculteurs-multiplicateurs de France. La région se positionne ainsi comme la 4^e pourvoyeuse d'emplois pour l'aval de sa filière semences, derrière les Pays de la Loire (2 270 ETP), l'Occitanie (2 260 ETP) et Auvergne-Rhône-Alpes (1 875 ETP). En 2025, sur les 75 entreprises de sélections de semences françaises, 13 sont localisées en Nouvelle-Aquitaine.

Figure 7 - Évolutions nationale et régionale du nombre d'agriculteurs-multiplicateurs de semences

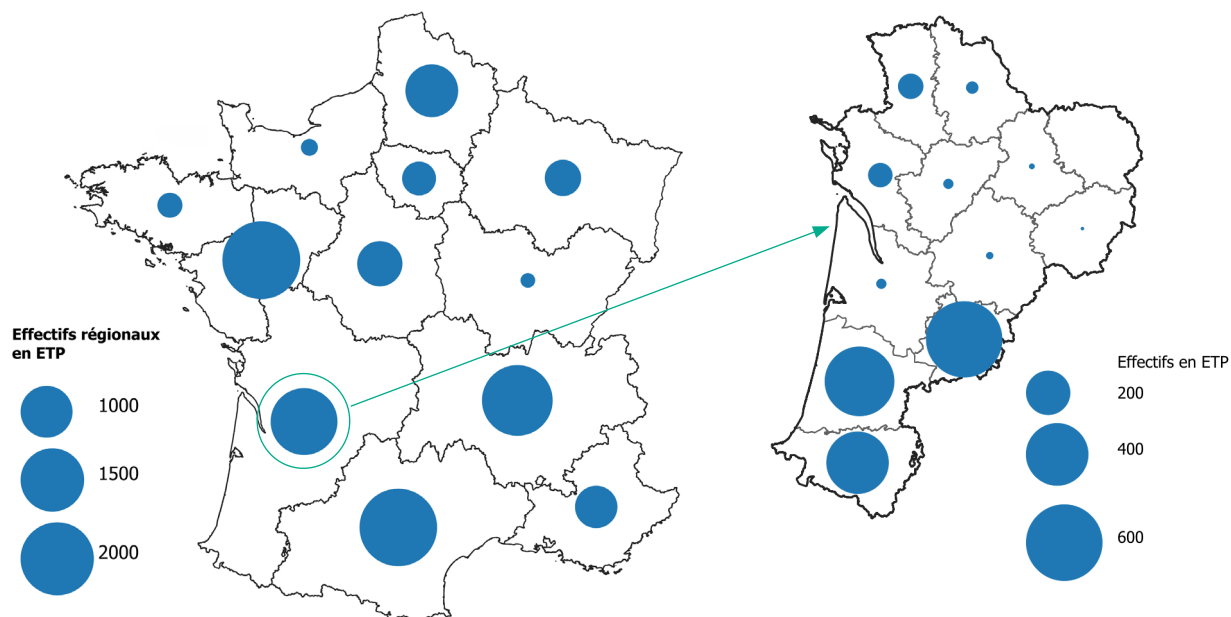


Source : SEMAE - campagnes 2017 à 2025

Elles étaient 18 en 2017. Elles ont fourni à 31 entreprises de production des semences de base. Les entreprises et les exploitants sont liés par des contrats de multiplication qui précisent les

cahiers des charges propres à chaque culture. Les exploitants s'engagent à les respecter et sont contrôlés en cela par le Service Officiel de Contrôle du SEMAE. À maturité, les semences

Carte 5 - Répartition régionale de l'emploi dans les entreprises de sélection et de production de semences



Source : SEMAE - enquête structure 2026, emploi 2025

sont récoltées par les entreprises de production qui en vérifient leur qualité avant leur conditionnement et leur mise en marché.

Tout au long du processus de production, de nombreux points de contrôles et de vérifications, accompagnés de documents de traçabilité attestent de la qualité de la filière.

La main d'œuvre nationale employée dans l'aval de la filière semences est estimée par le SEMAE à environ 12 000 équivalents temps plein (ETP) dont près de 1 700 en Nouvelle-Aquitaine.

Figure 8 - La filière semences de Nouvelle-Aquitaine en 2025



Source : SEMAE 2025

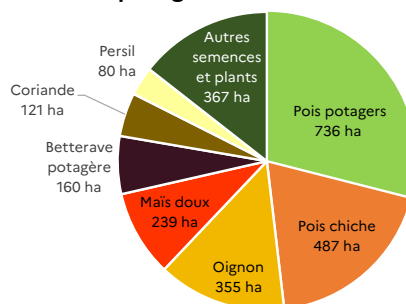
La Nouvelle-Aquitaine, 4^e région française pour la production de semences potagères et florales

La Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 2 500 ha consacrés, en 2024, à la production de semences potagères et florales, occupe la 4^e place des régions françaises derrière le Centre-Val de Loire (9 965 ha), les Pays de la Loire (3 950 ha) et l'Occitanie (3 570 ha).

Plus de 60 espèces ont été multipliées en 2024 dans la région, mais les dix principales espèces recouvrent 92 % des surfaces régionales (dont 29 % pour les seuls pois potagers).

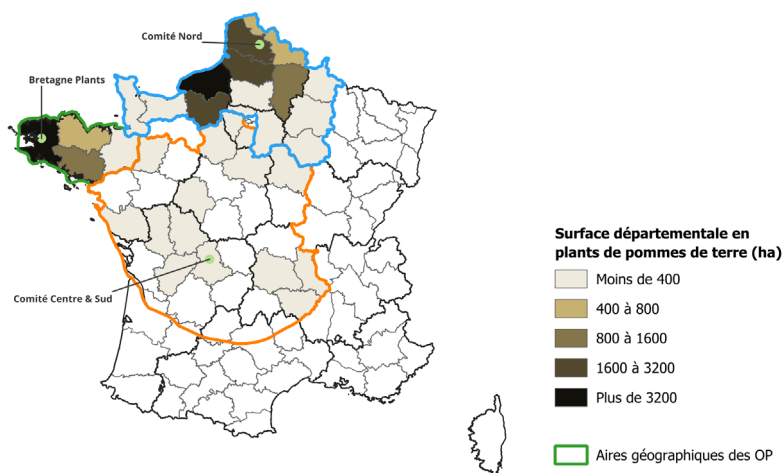
Les Deux-Sèvres sont le premier département producteur de la région et se positionne au 12^e rang national avec 690 ha en 2024 dont 60 % de semences de pois potagers.

Figure 9 - Sept espèces de légumes couvrent 86 % des surfaces régionales en semences potagères et florales



Source : SEMAE 2024 surfaces acceptées

Carte 6 - Aires géographiques et surfaces en plants de pommes de terre des trois Organisations de Producteurs (OP)



Source : SEMAE 2024, Fédération Nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FN3PT)

L'obtention variétale et inscription de nouvelles variétés

L'obtention d'une nouvelle variété tente de répondre à trois axes principaux :

- Augmenter le rendement de production.
 - Rendre les plantes plus résistantes face aux risques inhérents à leur environnement.
 - Répondre aux besoins des marchés.
- Le principe de l'obtention va être d'essayer de « transmettre » par différentes techniques, dans une même plante, les caractères intéressants présents chez des plantes « parentes ». Plusieurs années de

sélections (5 à 15 ans) peuvent être nécessaires.

Avant sa commercialisation, une nouvelle variété doit être inscrite au catalogue officiel géré par le ministère en charge de l'agriculture. Pour cela, une nouvelle variété doit passer des tests permettant de montrer qu'elle est distincte d'une variété existante. Les variétés de grandes cultures doivent également démontrer qu'elles apportent une amélioration agronomique et/ou technologique et qu'elles intègrent des critères environnementaux.

Les essais sont menés par le Groupement d'Étude et de contrôle des Variétés Et des semences (GEVES) pour le compte du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS). C'est le CTPS qui proposera l'inscription de la variété au Ministre de l'agriculture.

Les nouvelles variétés seront ensuite testées par les réseaux d'expérimentation. Si elles répondent favorablement aux attentes, leur commercialisation et donc leur multiplication à grande échelle pourront débuter.

Les principaux acteurs nationaux de la filière :

- SEMAE : SEMAE est l'interprofession qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière (entreprises de sélection, agriculteurs multiplicateurs, entreprises de production, entreprises de distribution, utilisateurs de semences)
- Les principales organisations d'agriculteurs multiplicateurs représentées au SEMAE :
 - FNAMS : Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences
 - AGPM semences : organisation d'agriculteurs multiplicateurs de semences de maïs
 - ANAMSO : organisation d'agriculteurs multiplicateurs de semences d'oléagineux
 - HEMP-IT : organisation d'agriculteurs multiplicateurs de semences de chanvre
 - SNAMLIN : Syndicat National des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences de Lin
 - FN3PT : Association d'organisations d'agriculteurs multiplicateurs de plants de pommes de terre
- UFS : Union Française des Semenciers : L'UFS est une organisation professionnelle représentée au SEMAE et regroupe une centaine d'entreprises semencières. Ces dernières s'occupent de création variétale, de production, et de mise en marché.

Les organismes en charge du contrôle et de l'inscription de nouvelles variétés :

- CTPS : Comité Technique Permanent de la Sélection
- GEVES : Groupement d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET
Rédacteur : Emmanuel MARTIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2026